



Mme Sophie Audugé  
Déléguée générale  
SOS Éducation  
[www.soseducation.org](http://www.soseducation.org)

Paris, le 30 avril 2024

**Objet** : Demande d'audience et partage du rapport sur l'Éducation à la sexualité à l'École : *De la prévention à la sexualisation précoce - Risques et bonnes pratiques*

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation nationale que vous avez lancée le 15 avril 2024 sur le projet des programmes d'éducation à la sexualité publié par le Conseil supérieur des programmes début mars, je souhaite porter à votre connaissance des informations essentielles pour la prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants.

Depuis plus d'un an, notre association, SOS Éducation, reçoit les témoignages de parents sidérés des propos et contenus à caractère sexuel délivrés à leurs enfants lors des séances d'éducation à la sexualité faites en classe. Ces séances, mises en place à la va-vite, se font le relais de discours soi-disant progressistes qui sont en réalité inadaptés au niveau de maturité des enfants, quand il ne s'agit pas d'un endoctrinement idéologique en bonne et due forme.

Pour les scientifiques de l'enfance et de l'adolescence avec lesquels nous avons travaillé sur cette question, ces contenus sont dangereux et de nature à entraver le développement normal et harmonieux de l'enfant.

Depuis plus d'un an, nous avons alerté les ministres qui se sont succédé à l'Éducation nationale en les informant des risques sur le développement cognitif, affectif et psychique des enfants dont le rythme propre doit absolument être respecté.

Rien ! À croire que l'intérêt supérieur des enfants leur importe peu.

Pourtant, ces dérives constituent des effractions psychiques sur les enfants dont les conséquences peuvent être celles de troubles post-traumatiques. Ce n'est pas neutre !

**L'éducation à la sexualité, autre que préventive et fondée sur la science et sur la biologie humaine, n'a pas sa place à l'école.**

L'institution scolaire doit rester le lieu neutre des savoirs académiques, dispensés par des personnels dont les connaissances du domaine enseigné ont été certifiées, à des élèves dont l'âge les rend aptes à recevoir et à intégrer ces connaissances.

À moins que l'Éducation nationale soit en mesure de ne faire intervenir, en petit groupe, sur la base du volontariat des élèves, que des enseignants ou intervenants diplômés en médecine du développement de l'enfant et de l'adolescent, ces séances présentent un danger pour les élèves.

SOS Éducation a constitué un comité d'experts et de médecins renommés afin de répondre à une question simple : *L'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire est-elle justifiée du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant ?* Après 10 mois de travail, des centaines de témoignages, une analyse fouillée du développement de l'enfant et de l'adolescent, nous avons abouti à un rapport d'analyse de plus de 180 pages, que nous avons fait parvenir, entre autres, au président de la République, au Premier ministre, à la ministre de l'Éducation nationale et à Madame Brigitte Macron.

Vous trouverez le lien numérique pour en prendre connaissance ici :

<https://bit.ly/note-sos-education-sexualite-ecole>

Je vous invite également à consulter la tribune rédigée avec le Dr. Maurice Berger et publiée dans le Figaro, le 28 mars 2024 :

<https://soseducation.org/docs/presse/tribune-figaro-pdf-mars-2024.pdf>

Face au mutisme de nos dirigeants, sourds aux arguments des pédiatres, pédopsychiatres, médecins et chercheurs en développement de l'enfant et de l'adolescent, nous avons lancé une pétition nationale « *Oui à la prévention, Non à l'éducation à la sexualité à l'école* », qui a déjà recueilli plus de 41 000 signatures à ce jour, dont plus de 3 400 de professionnels de santé et médecins reconnus :

<https://soseducation.org/petitions-mobilisations-collectives/non-education-sexualite-cadre-scolaire>

Le projet du programme publié par le Conseil supérieur des programmes, et sur lequel porte votre consultation, ne tient pas compte des connaissances sur le développement de l'enfant et de l'adolescent qui seules devraient guider son action. Il ne tient pas compte non plus du rapport de la CIVIISE qui démontre, tristement, que l'enjeu de la lutte contre les abus sexuels faits sur des enfants n'est pas l'éducation à la sexualité des petits ! La priorité est à la formation des adultes, à l'entretien de repérage systématique, à l'immunité des médecins qui reçoivent la révélation, et bien entendu à une réforme de la justice pour que la réponse de l'institution ne soit pas le silence et le renvoi de l'enfant dans les mains de son agresseur.

Nous vous demandons de prendre connaissance de nos 130 recommandations détaillées dans notre rapport et nous nous tenons, si vous le souhaitez, à votre disposition pour vous présenter, avec notre comité d'experts, les données scientifiques indispensables à prendre en compte pour protéger les enfants.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Sophie Audugé  
Déléguée générale de SOS Éducation

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sophie Audugé", written in a cursive style.